



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 septembre 2009

COMPTE-RENDU

Etaient présents : M. Claude JAMET, M. Casimir WROBEL, Mme Olivia BRUCY, M. Jean Luc DESCHAMPS, Mme Maryline DRINKINE, M. Christian AUBOURG, M. Ludovic DEHON, Mme Cendrine FROMAGER, M. Segundo COFRECES, M. Orlando VIEIRA, M. Alain FOURNIER, Mme Michèle GROSSET, M. Sébastien MASSE, Madame Juliette GUIRAL, M. Jean-Pierre GAZON

Etaient absents et excusés :

- Magali BORG, pouvoir à Maryline DRINKINE
- Nathalie RUBIO, pouvoir à Michèle GROSSET

Etaient absents :

- Michel RODRIGUES
- Martine DUPUIS

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L 2121-10, L 2121-11, L 2121-14, L 2121-17 et L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, a procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code précité à la désignation, pour la présente session, d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Michèle GROSSET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.



Les membres présents ayant tous été destinataires du compte-rendu du Conseil Municipal du 18 juin 2009 et ne formulant aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal procède à la signature du registre des délibérations.

Demande de garantie d'emprunt pour la réhabilitation de 40 logements situés 1 à 3 rue du Maulny à Bagnaux-sur-Loing

Communauté de communes

Plan Communal de Sauvegarde

Boulangerie

Autorisation de programme de la boulangerie

DM2 – Virement de crédits pour le financement de l'opération boulangerie

Garantie d'emprunt – OPH Val de Loing Habitat – Opération de construction de 63 logements rue des Hauteurs du Loing et chemin de la Croix Rouge – Caractéristiques du prêt

Classe de Neige – CAP MONDE

Taux de rémunération des heures supplémentaires effectuées par le personnel enseignant à la demande et pour le compte des collectivités territoriales

Affaires diverses

Marché d'entretien de voirie – Attribution

Plan de continuité des activités en cas de pandémie

Poursuite de contrat d'un agent administratif

Les Restos du Cœur

La Chapelle Saint Thibault

Privatisation de la Poste

Informations du Maire

Remerciements

**DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR LA REHABILITATION DE
40 LOGEMENTS SITUÉS 1 A 3 RUE DU MAULNY A BAGNEAUX-sur-LOING**

VU la demande formulée par l'OPH 77, 10 avenue Charles Péguy 77000 MELUN et tendant à demander la garantie d'emprunt pour la réhabilitation de 40 logements situés 1 à 3 rue du Maulny à BAGNEAUX-sur-LOING

VU l'article R 221-19 du Code monétaire et financier

VU les articles L 2252-1 L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article 2021 du Code Civil

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants et deux pouvoirs,

Article 1 :

La commune de BAGNEAUX-sur-LOING accorde sa garantie totale pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 268.095,00 € que l'OPH 77, 10 avenue Charles Péguy 77000 MELUN se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer la réhabilitation de 40 logements situés 1 à 3 rue du Maulny à Bagneaux-sur-Loing.

Article 2 :

Les caractéristiques des prêts consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Caractéristiques des prêts	Eco prêt LS réhab
Montant du prêt	15 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel (1)	1.90%
Taux annuel de progressivité (1)	0.00%
Modalité de révision des taux (2)	N
Indice de référence	-
Valeur de l'indice de référence	0.00% (**)
Différé d'amortissement	2 ans
Périodicité des échéances	Annuelle
Commission d'intervention	490.00 €

(1) Les taux indiqués ci-dessus sont établis sur la base de l'indice de référence () dont la valeur (**) à la date du présent document est mentionnée dans le tableau. Chacun des taux est susceptible de varier jusqu'à l'établissement du contrat de prêt suite à l'évolution de la valeur de référence (**) mais aussi en cas de changement de la réglementation applicable au prêt. Ces taux seront ensuite révisables pendant la durée du prêt en fonction de la variation du taux de l'indice de référence (*).*

(2) N : Non révisable.

Article 3 :

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la commune s'engage à effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 :

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute l'année du prêt à délibérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 :

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

COMMUNAUTE DE COMMUNES - STATUTS

Monsieur le Maire rappelle que deux grandes réunions importantes se sont tenues vendredi 11 septembre 2009 à Bagneaux-sur-Loing.

La réunion de 16 h 30 des élus de l'ACVL en Mairie a permis de préciser les actions définies depuis le mois d'avril. La réunion de 18 h 30 au Trocadéro, en présence de M. le Sous-Préfet et d'une intervenante spécialiste de Mairie-Conseils était destinée à l'information des élus municipaux des communes adhérentes à la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire précise que les Conseillers Municipaux doivent délibérer sur les aspects constitutifs avant le 20 octobre 2009.

Les sujets essentiels pour la constitution de la Communauté de Communes ont donc été abordés, commentés et explicités.

Le périmètre, les compétences transférées et le mode de représentation sont arrêtés.

Le nom, le siège social et les statuts sont à préciser et à valider par les Maires.

Le mode de financement des communautés de communes et les différents types de fiscalité ont été exposés et comparés.

La décision sera prise par le conseil communautaire.

Monsieur le Maire fixe une réunion exceptionnelle du Conseil Municipal de Bagneaux-sur-Loing au mardi 6 octobre à 19 heures.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : ACTUALISATION DES MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE.

Monsieur le Maire rappelle que les communes dotées d'un Plan Particulier d'Intervention ou d'un Plan de Prévention des risques naturels sont dans l'obligation de mettre en place un Plan Communal de Sauvegarde et d'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs.

Il rappelle qu'un Comité de pilotage a été désigné par délibération du Conseil Municipal du 23 Mars 2006.

Monsieur le Maire indique que M. Le Préfet de Seine-et-Marne a relancé les communes pour une finalisation de ces documents en fin d'année 2009.

Monsieur le Maire ajoute qu'il y a lieu d'actualiser la liste des membres de ce comité, d'une part suite aux élections de mars 2008 et d'autre part pour renforcer cette équipe afin d'élaborer les documents suivant un modèle uniformisé.

Ainsi la désignation de deux membres supplémentaires est nécessaire pour s'ajouter aux trois élus déjà membres :

- Olivia BRUCY, Christian AUBOURG et Casimir WROBEL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants et deux pouvoirs,

DESIGNE :

- Segundo COFRECES
- Jean-Luc DESCHAMPS

ACQUISITION – REHABILITATION DE LA BOULANGERIE

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur de l'achat des murs de l'actuelle boulangerie afin de réaliser une réhabilitation permettant une remise aux normes de l'exploitation artisanale. Une extension et un aménagement des abords sont également prévus.

Il rappelle également que les acquéreurs du fonds de commerce, M. et Mme PASQUET, souhaitent maintenir l'activité de boulangerie artisanale essentielle dans notre village rural.

Monsieur le Maire indique que le cabinet d'Architectes Roux et Leynet a dressé un bilan estimatif du coût des travaux :

1. Estimation des travaux sur le logement.....	111.940,00 €
2. Estimation des travaux sur la boulangerie.....	138.100,00 €
3. Estimation des travaux d'aménagement extérieur.....	27.600,00 €
TOTAL TRAVAUX HT	277.640,00 €
Honoraires d'architecte maître d'œuvre	19.750,00 €
TOTAL.....	297.390,00 €
TVA.....	58.288,44 €
Divers.....	25.000,00 €
TOTAL TTC PARTIE TRAVAUX	380.678,44 €
L'acquisition de l'immeuble se réalise au prix de	150.000,00 €
Honoraires estimés du notaire.....	2.000,00 €

ACQUISITION152.000,00 €

TOTAL DE L'OPERATION.....532.678,44 €
(arrondis à 535.000 €)

Monsieur le Maire rappelle que les 152.000 € de l'acquisition seront pris sur les fonds propres du budget communal.

Il précise que les demandes de subvention sont faites selon le maximum subventionnable :

CRIDF : 30,5% de 300.000 € 91.500 €
CG77 : 20% de 150.000 € 30.000 €
FISAC : 30% des dépenses subventionnables* (307.600 €)92.280 €

TOTAL SUBVENTIONS213.780 €.

*acquisition partie professionnelle 121.600 € + travaux 186.000 € (exclusion faite de la valeur du logement (30.400 €) et du coût des travaux (112.000€) qui y seront réalisés).

Resteraient à la charge de la commune 535.000 € - 213.780 €.....321.220 €
Répartis en 152.000 € d'achat des murs + 171.500 € pour les travaux.

Monsieur le Maire indique que la commune n'aura pas besoin de recourir à un emprunt à long terme. Néanmoins, il a pris des dispositions auprès d'un organisme financier qui ferait une avance de trésorerie si nécessaire, en attendant le versement des subventions de 213.780 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants et deux pouvoirs,

AUTORISE Monsieur le Maire à financer l'achat de l'immeuble sur les fonds propres du budget communal pour 152.000 € ;

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer les travaux de rénovation et d'extension pour un montant estimé à **381.000 € TTC** ;

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention comme suit :
CRIDF : 30,5% de 300.000 €91.500 €
CG77 : 20% de 150.000 €30.000 €
FISAC : 30% des dépenses subventionnables* (307.600 €)92.280 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'éventuelle convention d'avance de trésorerie avec la Caisse d'Epargne pour un montant de 214.000 €.

AUTORISATION DE PROGRAMME POUR LA BOULANGERIE

VU l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret 97-175 du 20 février 1997

VU l'article 27 de l'Ordonnance 2005-1027 du 26 août 2005

VU l'instruction codificatrice M 14

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération du 18 juin 2009, il a été décidé de lancer l'opération de maintien du commerce de la boulangerie : programme n°22

Monsieur le Maire précise que le coût total de cette opération est estimé à 535.000 € TTC (152.000 € pour l'acquisition et 383.000 € pour les travaux).

CONSIDERANT que les travaux relatifs à cette opération seront étalés sur deux exercices.

Qu'ainsi, il convient de voter une autorisation de programme (pluriannuelle) correspondant au coût total de l'opération et des crédits de paiements (annuels), qui correspondent à la seule dépense qui pourra être ordonnancée au cours de l'exercice 2009.

Monsieur le Maire demande de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme il suit :

Autorisation de programme : 535.000 €

Crédits de paiement :

Exercice 2009 : 220.000 €

Exercice 2010 : 315.000 €

Il demande également à son Assemblée de dire que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les crédits de paiement de l'année n+1.

De plus, il demande de dire que les dépenses sont équilibrées comme il suit :

Subventions : 213.780 €

FCTVA : 62.765 €

Autofinancement : 258.455 €

TOTAL : 535.000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants et deux pouvoirs,

VOTE le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme il suit :

Autorisation de programme : 535.000 €

Crédits de paiement :

Exercice 2009 : 220.000 €

Exercice 2010 : 315.000 €

DIT QUE les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les crédits de paiement de l'année n+1.

DIT QUE les dépenses sont équilibrées comme il suit :

Subventions : 213.780 €

FCTVA : 62.765 €

Autofinancement : 258.455 €

TOTAL : 535.000 €

**DM2 – VIREMENT DE CREDITS POUR LE FINANCEMENT DE LA BOULANGERIE A
BAGNEAUX-sur-LOING**

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'il y a lieu d'ajuster certains crédits inscrits au budget 2009 en réalisation des virements de crédits pour le financement de la boulangerie à BAGNEAUX-sur-LOING.

Section de fonctionnement :

D-ARTICLE 022 - dépenses imprévues → - 75.000 €

D-ARTICLE 61523 - voies et réseaux → -145.000 €

D-ARTICLE 023 – virement vers section d'investissement → + 220.000 €

Section d'Investissement

R-ARTICLE 021 – virement de la section de fonctionnement → + 220.000 €

D-ARTICLE 21318 – autres bâtiments publics → +152.000 €

D-ARTICLE 2313-22 - construction → + 68.000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants et deux pouvoirs,

ADOpte la présente Décision Modificative n°2 pour le budget unique 2009.

**GARANTIE D'EMPRUNT – OPH VAL DE LOING HABITAT – OPERATION DE
CONSTRUCTION DE 63 LOGEMENTS LOCATIFS DE GENDARMES RUE DES
HAUTEURS DU LOING ET CHEMIN DE LA CROIX ROUGE – CARACTERISTIQUES
DU PRET**

VU la demande formulée par l'OPH Val de Loing

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU les articles L 411-1 à L 433-1 et R 431-57 à 431.61 du Code de la Construction et de l'Habitation

Monsieur le Maire rappelle que, dans sa délibération n°3 du 18 juin 2009, la commune de Bagneaux-sur-Loing accorde sa garantie pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 50% du montant total de l'opération soit 4.823.767.50 €, les 50% restants étant garantis par la commune de Nemours.

Article 1

Monsieur le Maire demande à son Conseil Municipal de bien vouloir prendre connaissance des caractéristiques du prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations :

Prêt PEX à intérêts différés sur 50 ans

Montant du prêt : 1.208.727.000 €

Durée maximum : 50 ans

Taux intérêt annuel : 3,10%

Progressivité : 5.00%

Différé d'amortissement : 0 à 2 ans

Prêt PEX à intérêts différés sur 40 ans

Montant du prêt : 8.438.808.00 €

Durée maximum : 40 ans

Taux d'intérêt annuel : 3,10%

Différé d'amortissement : 0 à 2 ans

Préfinancement maximum : 18 mois

Progressivité : 5.00%

Article 2

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux du livret A en vigueur à la date de la présente délibération. Ces taux sont susceptibles d'être révisés à la date d'établissement des contrats de prêt, si le taux du livret A applicable, tel qu'il résultera d'une publication au Journal Officiel, est modifié entre la date de la présente délibération et la date d'établissement du contrat de prêt.

Article 3

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires au règlement.

Article 4

Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5

Le Maire est autorisé à signer la convention jointe en annexe fixant les conditions de cette garantie.

Article 6

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants et deux pouvoirs,

ACCEPTE les caractéristiques du prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe fixant les conditions de cette garantie.

CLASSE DE NEIGE – CAP MONDE

Monsieur le Maire indique qu'il a été décidé d'organiser une classe découverte pour les 28 élèves de CM2 de l'école élémentaire des Gamins Verriers.

Monsieur le Maire expose que le Directeur a fait établir plusieurs devis de centres d'accueil et de transport en car.

Il informe l'Assemblée que l'organisme CAP MONDE présente la meilleure proposition de centre d'accueil et que la Société DARBIER a été choisie pour le transport.

Monsieur le Maire précise que le coût du séjour est de 12.636 € (468 €/enfant et 2 adultes gratuits) et que celui du transport est de 3.000 €.

Il indique que la participation communale est de 50% pour les balnéolittains et de 50% pour les élèves domiciliés hors commune soit :

12.636 € /27 élèves = 468 €

19 balnéolittains x 50% = 9.510 € + 8 extérieurs x 50% = 4.000 € soit **13.510 €**.

Les familles auront la possibilité de régler leur quote-part en 3 ou 4 mensualités.

Monsieur le Maire demande à son Conseil Municipal de délibérer sur le principe de l'organisation de cette classe de neige, de l'autoriser à ordonner les dépenses et à encaisser les recettes nécessaires à la finalisation de ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants et deux pouvoirs,

ACCEPTTE le principe de l'organisation de la classe de découverte pour les 27 élèves du CM2 de l'école élémentaire des Gamins Verriers.

CHOISIT l'organisme CAP MONDE pour le centre d'accueil et la Société DARBIER pour le transport.

AUTORISE à ordonner les dépenses et à encaisser les recettes nécessaires à la finalisation de ce projet.

DIT QUE les crédits nécessaires sont inscrits au budget unique 2009 et seront également inscrits au budget unique 2010. En effet, cette dépense s'exécute sur ces deux exercices budgétaires.

**TAUX DE REMUNERATION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES EFFECTUEES PAR
LE PERSONNEL ENSEIGNANT A LA DEMANDE ET POUR LE COMPTE DES
COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du Conseil Municipal en date du 17 juin 2004, il avait été décidé de créer un service d'étude surveillée et que pour l'année 2009-2010, elle débutera le 28 septembre 2009.

Il indique que des enseignants de l'école élémentaire des Gamins Verriers se sont portés volontaires à l'organisation du service (cf. délibération du 20 octobre 2006 portant sur le taux de rémunération des heures d'étude surveillée).

Il précise qu'il convient de rémunérer l'heure d'étude surveillée effectuée par les enseignants selon le barème suivant :

Instituteurs – Directeurs d'école élémentaire.....	19,29 €
Professeurs des Ecoles (classe normale).....	21,68 €
Professeurs des Ecoles (hors-classe)	23,85 €

Monsieur le Maire propose à son Conseil Municipal de bien vouloir actualiser le taux de rémunération de l'heure de surveillance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants et deux pouvoirs,

Article 1^{er} :

REMUNERER l'heure d'étude surveillée, selon le taux en vigueur.

Article 2 :

DIT QUE la présente dépense sera inscrite au budget 2009.

AFFAIRE DIVERSE N°1

MARCHE D'ENTRETIEN DE VOIRIE - ATTRIBUTION

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, dans sa délibération n°11 du 18 juin 2009, à lancer l'appel d'offres pour le contrat d'entretien de voirie et à signer les pièces du marché avec l'attributaire.

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que l'analyse des offres a déterminé que la société EIFFAGE est la mieux disante et que celle-ci est l'attributaire du marché à bons de commandes.

Il s'agit d'un marché d'une durée d'un an reconductible trois fois sans excéder quatre ans. La prise d'effet est le 1^{er} octobre 2009.

La forme de ce marché est un marché à bons de commandes avec un minimum annuel de 20.000 € de commandes, sans atteindre 206.000 € pour 4 ans.

AFFAIRE DIVERSE N°2

PLAN DE CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS EN CAS DE PANDEMIE

Le Plan de Continuité des Activités est destiné à prévoir à l'avance le fonctionnement des services en mode « dégradé ». Il sera déclenché si le niveau d'alerte atteint la phase 5B. Ce plan dresse les mesures de prévention prises ou à prendre par la mairie. Vous trouverez ce document en annexe de votre dossier.

AFFAIRE DIVERSE N°3

POURSUITE DE CONTRAT D'UN AGENT ADMINISTRATIF

Le contrat aidé de Melle Charlotte DOS SANTOS prend fin au 13 octobre 2009. Considérant la charge de travail, les retards pris dans certains domaines et le volume de tâches des fins d'exercice,

j'ai décidé de signer un contrat de 25 heures par semaine pour qu'elle continue son travail de renfort pendant 6 mois.

NOMINATION DE CYRILLE BOURDIN

M. Cyrille BOURDIN sera nommé adjoint technique de 2^{ème} classe après son rétablissement et à sa reprise de fonctions.

AFFAIRE DIVERSE N°4

LES RESTOS DU CŒUR

- Subvention supplémentaire au titre de l'exercice 2009 + 1.000 € (500 € déjà versés)
- Subvention de 1.000 € à étudier pour l'année 2010

Olivia BRUCY a exposé la situation des Restos du Cœur

AFFAIRE DIVERSE N°6

LA CHAPELLE SAINT THIBAUT

Monsieur DIAS DE OLIVEIRA a été reçu en mairie pour une négociation relative au terrain d'assiette de la Chapelle Saint Thibault dont il est propriétaire.

Monsieur le Maire lui a proposé le prix de 10.000 € conformément à l'avis formulé par France Domaine.

Monsieur DE OLIVEIRA n'a pas accepté ce montant pour la totalité de la parcelle et nous a fait savoir par courrier qu'il était défavorable à cette transaction.

Dans ces conditions, il pourra être envisagé de lancer une procédure d'expropriation.

PRIVATISATION DE LA POSTE

Monsieur le Maire expose que différents syndicats et organisations en appellent aux élus pour soutenir les oppositions au projet de privatisation de La Poste.

Monsieur le Maire indique qu'il est demandé une consultation nationale sur ce thème le samedi 3 octobre.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer CONTRE la privatisation de la Poste et POUR un débat public et un référendum sur le service public postal.

- Considérant que le service public postal remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire et de lien social. Que ses missions de service public dépassent le cadre du service universel du courrier et de la presse, de l'accessibilité bancaire et de la présence postale territoriale, dans les zones rurales comme dans les quartiers populaires.

- Considérant que le gouvernement et la direction de La Poste envisagent de changer le statut de l'établissement public afin de le transformer en société anonyme dans le cadre de la loi de transposition de la directive postale mettant fin au monopole de La Poste sur le courrier de moins de 20 grammes le 1er janvier 2011.

- Considérant que ce service public postal est déjà l'objet de remises en cause très importantes qui ont abouti à une détérioration du service rendu à la collectivité. Plus de 6 100 bureaux de poste sur 17 000 ont déjà été transformés en « partenariats » et plus de 50 000 emplois ont été supprimés depuis 2002. Ceci se traduisant par un accroissement des tournées de facteurs à découvert, des horaires de levées avancés, des files d'attente qui s'allongent.

- Considérant qu'en Europe, les privatisations postales ont engendré baisse de qualité de service, augmentation des tarifs et destructions d'emplois.

- Considérant que le service public postal doit être maintenu, modernisé et rénové afin de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire.

- Considérant que la population a son mot à dire sur l'avenir du service public postal, dans le cadre d'un débat public et d'un référendum.

- considérant qu'une consultation nationale de la population est organisée le samedi 3 octobre 2009 à l'initiative du Comité National contre la privatisation de La Poste pour l'ouverture d'un débat public et pour un référendum sur le service public postal.

Le conseil municipal de Bagneaux-sur-Loing demande à Monsieur le Maire de

- se prononcer POUR le retrait du projet de loi postale 2009
- se prononcer POUR un débat public

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants et deux pouvoirs,

SE PRONONCE POUR le retrait du projet de loi postale 2009
SE PRONONCE POUR un débat public

13. INFORMATIONS DU MAIRE

LISTE DES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS - 2^{ème} trimestre

Ecole primaire :

- 2^{ème} partie des revêtements de sols et peinture commencé en 2008
- Remplacement de 12 baies et 12 stores dans 6 classes

Ecole maternelle :

- Réfection de la toiture de l'appentis et réparation du toit du préau.

Trocadéro :

- Grille de ventilation, modification de la tuyauterie cuisine, signalisation
- Mise en conformité de l'ascenseur
- Stores cuisines et couloir
- Remise aux normes suite à la commission de sécurité dont alarme, éclairage,
- Enlèvement des tentures murales
- Peinture de la salle
- Eclairage extérieur (couloirs Ilot Saint Gobain)
- Câblerie sono et éclairage
- Posters

Section ASB : Chaise haute de tennis

Musculation : Appareils de fitness

Base de Loisirs :

- Grand jeu bateau
- Parking

Stade Henri Aubourg : arrosage automatique

Camping : aire de jeux

Fromonceau :

- Création de 5 places de parking
- Cani-site

Services techniques :

- désherbeur
- taille haies
- Tondeuse autotractée

Eclairage public :

- Extension éclairage rue du Maulny
- Création éclairage sur le parking à l'Eglise des Praillons

Voirie

- Entrées Chemin du Boulay
- Reprises de trottoirs
- Marquages en résine divers arrêts de car
- Rénovation Montapot, Chemin du Boulay
- Chemin des vignes
- Arrêt de la Souricière supprimé

- Matérialisation de l'arrêt provisoire Jean Gelé

Cabinet médical : réfection des toitures

Eglises :

- Saint Léonard : Peintures intérieures et extérieures
- Des verriers : soubassement de toit

Club House :

- En attente de la réalisation de la fermeture latérale de la terrasse
- En attente de devis de dallage du sol
- Pose de 3 portes

Divers :

- Sol du terrain omnisports
- 12 jardinières suspendues
- Copeaux bois pour ornement
- Aire et appareils de fitness le long du canal à la hauteur de la Ballastière
- Peinture des murs du cimetière
- 2 miroirs installés à la sortie d'usine Corning Rue Saint Laurent

REGIE DU CAMPING

Un arrêté de nomination désigne Sonia SENHADJI régisseur titulaire du camping. Martine RISPAL et Karine BOURGEOIS-VIEIRA seront régisseurs suppléants. Par ailleurs, un contrat de 7 heures hebdomadaires de travail a été établi pour Sonia SENHADJI pour la période du garage mort.

Un arrêté portant attribution d'un logement de fonction a été rédigé à l'attention de Pascal SAILLARD, agent de maîtrise principal, en sa qualité de gardien du camping municipal.

STAGES SPORTIFS

Un bilan de fréquentation des stages sportifs de l'été 2009 est joint à votre dossier. Il ressort que la nouvelle prestation du repas a recueilli un franc succès avec l'inscription d'une moyenne de 80 % des stagiaires sur l'été. En revanche, le service de garderie matin et soir ne sera sans doute pas renouvelé.

COMMISSION JEUNESSE

Une réunion sera organisée début octobre sur le thème des stages sportifs été 2009

COMMISSIONS DE SECURITE

Des avis défavorables avaient été formulés par la Commission de Sécurité de juillet 2007 pour l'école maternelle, le gymnase et la salle du Trocadéro.

Les prescriptions techniques avaient été listées mais la totalité des documents justificatifs de réalisation de ces prescriptions n'a pas été envoyée au Sous-Préfet, et il manquait quelques réalisations de travaux.

Des devis ont été demandés pour le gymnase et l'école maternelle et les travaux de remise en conformité ont été réalisés au Trocadéro.

CONGRES DES MAIRES

Christian AUBOURG et Jean Luc DESCHAMPS accompagneront Claude JAMET le 2 octobre 2009 à MONTEREAU-fault-YONNE.

COMMISSION CCAS

Elle s'est réunie le 14 septembre pour faire un point sur les dossiers en cours.

COMMISSION d'URBANISME

Cette commission est constituée des mêmes membres que la commission des travaux et matériels. Elle s'est réunie le 15 septembre pour un listage des dossiers déposés en 2009 avec M. WROBEL.

ECOLE MATERNELLE

L'inauguration de l'école maternelle aura lieu le 24 octobre et sera baptisée Paul LOPEZ. Les enfants réalisent une mosaïque extérieure et feront un lâcher de ballons.

NUISANCES SONORES

Les travaux de terrassement chez Michel RODRIGUES sont suspendus.

RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire souhaite mettre en place le service d'un repas du terroir une fois par mois au restaurant scolaire.

“UN FRUIT POUR LA RECRE”

La commune va fournir un fruit par jour à ses élèves au moment de la récréation du matin. Opération à l'étude.

RECEPTION DES ENFANTS DE ZLYNKA

Les enfants et leur famille d'accueil ont été reçus le jeudi 27 août au Trocadéro pour une soirée festive. Ils nous ont remerciés en nous offrant des chants et danses folkloriques de leur région.

CARTE BALAD'PASS77

M. le maire fait attribuer à tous les membres du conseil municipal une carte personnelle Balad'pass77, éditée par le Comité Départemental du Tourisme de Seine-et-Marne. Elle est destinée à bénéficier de réductions exceptionnelles dans tous les sites partenaires.

CONGRES DES MAIRES

Les 16, 17, 18 et 19 novembre 2009 à Paris. M. Jamet se rendra à ce congrès le mardi 17 avec Jean Luc DESCHAMPS, toute la journée avec l'accueil par M. Delanoë, Maire de Paris, et intervention de M. Fillon 1^{er} ministre. Le mercredi 18 au matin, vote sur le rapport d'activité de l'AMF, et séance sur le thème de l'évolution du paysage communal et intercommunal. La mairie prend en charge les 90 € de frais par participant.

CLUB HOUSE

Modification des horaires de remise et de restitution des clefs pour s'adapter à l'emploi du temps des élus chargés des états des lieux.

STADE :

Nous sommes en attente de devis pour un auvent de la buvette.

REMERCIEMENTS

Remerciements suite à décès :

Pascal et Mathilde pour votre soutien lors du départ de Viviane

Philippe Afanassieff et ses filles pour le témoignage de sympathie et de réconfort suite au décès de Nadine son épouse

Jennifer, François, Nicolas et Sébastien après la disparition de leur maman Christine

Ricardo HERNANDEZ et sa famille pour la sympathie et l'amitié manifestés lors de la perte de son frère Paquito

Remerciements suite à subvention :

Danièle GEOFFROY, Présidente de l'Entente Bagneaux-Nemours-Saint-Pierre

Gilles BILLAULT, Président de « Le Point du Jour »

Aude COZANET, Présidente des Papillons Blancs de Montargis

Brigitte GUENEAU, Présidente de la Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés.

Remerciements divers

Monsieur et Madame BUIRE pour l'organisation de leur mariage le 5 septembre dernier.

Mme TREMBLEAU, secrétaire, pour la réception des enfants de l'Association pour l'Aide aux Enfants de Zlynka-Tchernobyl

Fin de séance à 20 h 45

Le Maire,

Claude JAMET